



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du jeudi 15 juin 2017**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du jeudi 15 juin 2017 à 20h00 au Centre communal à Plagne

Président de l'assemblée	:	M. Claude Poffet
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme Liselotte Deloy
Scrutateurs	:	MM. Pascal Voumard et Patrick Buccella
Ayants droit	:	38 votants

Le Président, M. Claude Poffet, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour ci-après qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No 18 du 11 mai 2017.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2016
2. Discuter et approuver les comptes 2016
3. Discuter et approuver le règlement sur le service dentaire scolaire
4. Discuter et approuver le règlement sur la protection des données
5. Discuter, éventuellement approuver le changement de titre rédactionnel comme support de la feuille officielle du district de Courtelary
6. Divers et imprévus

M. Claude Poffet signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont MM. Pascal Voumard et Patrick Buccella qui officieront avec l'approbation des ayants droit. Nombre de votants : 38

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, il est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2016

M. Claude Poffet informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 28 novembre 2016 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 28 novembre 2016 avec remerciements à sa rédactrice.

2. Discuter et approuver les comptes 2016

M. Frank Krumm, responsable du dicastère des finances, présente les comptes 2016. En préambule, il annonce un exercice 2016 avec un excédent de charges de CHF 133'119.-.

Cette différence par rapport au budget (excédent de produits de CHF 10'130.-) provient de différentes raisons. Principalement : entretien des routes plus conséquent, mise à jour du cadastre et moins de revenus fiscaux et de péréquation financière.

Revenons en détail sur chaque fonction :

➤ 0 Administration générale

Coûts légèrement plus élevés que prévu car du personnel pour l'archivage a été engagé. D'autre part, dépenses en sus pour du matériel de bureau, des frais de port et d'assurances et pour les émoluments de l'intendance des impôts. Par contre, la totalité du crédit libre du Conseil n'a pas été utilisée et les vacances sont moins élevées que prévues. Pour le bâtiment administratif, des dépenses non prévues ont été effectuées pour du mobilier, la bibliothèque (dans ancienne poste) et autres entretiens.

➤ 1 Sécurité publique

Charges nettes au-dessus des prévisions, car n'ont pas été budgétisés, la mise à jour de la mensuration officielle pour 2015-16 d'un montant de CHF 35'000.- et l'amortissement du cadastre sur support informatique de CHF 22'000.-. Travaux indispensables pour l'introduction du cadastre RDPPF en 2019. Nous remarquons une légère diminution des taxes d'exemption pour le service du feu.

➤ 2 Enseignement et formation

Participation cantonale plus basse que prévue pour l'école enfantine, mais plus élevée pour l'école primaire. Participation communale au Syndicat de La Baroche moins élevée que prévu, mais charges supplémentaires pour l'école de musique car plus d'élèves. Les frais d'entretien du bâtiment scolaire de Frinwillier sont moins importants.

➤ 3 Culture et loisirs

Pour l'Echo du Bas Vallon, il ne s'agit pas d'augmentation mais d'une erreur dans le budget. Bibliobus stable. Soutien aux sociétés identique aux autres années.

➤ 4 Santé

Il s'agit des frais liés à la santé.

➤ 5 Prévoyance sociale

Contribution à l'agence AVS de Péry plus élevée que prévu. Participation moins haute à la compensation des prestations complémentaires de l'AVS (PC), par contre, plus importante pour la répartition des charges de l'aide sociale.

➤ 6 Trafic

Traitements et charges sociales plus élevés que prévu. Frais de matériel, fournitures et vêtements non prévus au budget. L'entretien de certaines routes a été fait en urgence. La redevance BKW a été comptabilisée dans la fonction 8 (économie publique). La participation pour le transport régional a été moins élevée que prévu.

Avant de poursuivre, M. Frank Krumm présente le résultat des fonds spéciaux :

La taxe d'exemption pour abris se monte à CHF 106'000.- en faveur du compte.

L'assainissement des eaux usées se monte à CHF 608'000.- en faveur du compte.

L'enlèvement des déchets se monte à CHF 171'000.- en faveur du compte.

Le tourisme (taxes de séjour) se monte à CHF 20'000.- en faveur du compte.

L'alimentation en eau se monte à CHF 77'000.- en défaveur du compte et cette somme doit être « remboursée » dans les 7 ans à compter de la 1^{ère} inscription au bilan.

➤ 7 Environnement : Alimentation en eau

La remise en état de la fontaine de Vauffelin a occasionné pas mal de surprises en sous-sol. Le bassin de rétention a dû être refait. Le surplus de revenus provient de l'augmentation de la taxe UR de CHF 1.-, de subventions sur les hydrantes et de taxes de raccordement.

Pour équilibrer cette tâche, nous avons prélevé CHF 6'000.- sur le fonds spécial déjà défavorable, mais en 2017, nous allons changer d'équilibre de taxe entre l'eau propre et l'assainissement, ce qui permettra le remboursement du déficit.

M. xxxxxxx a une question concernant la fontaine : Pouvons-nous connaître le coût des travaux ? M. Frank Krumm signale que pour l'entretien de la fontaine nous avons dépensé CHF 20'000.- plus environ CHF 8'000.- pour l'aménagement de son installation. Par rapport à la qualité, est-ce qu'elle va tenir le coup, demande M. xxxxx ? M. Frank Krumm a eu une mauvaise surprise, juste après l'installation de la fontaine, de l'eau coulait, mais cela provenait de fissures de l'ancien colmatage, depuis tout a été mis en œuvre pour régler ce problème. M. xxxxxxx demande qui a décidé de la mettre sur du béton, en principe, on pose une telle fontaine sur du sable. M. Frank Krumm précise que c'est l'entreprise Lack qui a été mandatée pour effectuer ces travaux.

➤ 7 Environnement : Assainissement

Le poste « Facturation à des tiers » concerne le Segro, soit la part du salaire du cantonnier comptabilisée dans la fonction 6. Notre participation au Segro est moins élevée. Pas d'amortissement nécessaire, car pas de valeur au bilan. Revenus plus élevés donc versement de CHF 34'000.- sur le fonds spécial pour l'équilibre de la tâche. Le MCH2 nous amène à une situation particulière, nous ne pouvons pas amortir car la valeur du réseau a une valeur de CHF 6.-.

➤ 7 Environnement : Déchets

Concernant les produits, moins de taxes et de ventes de sacs que prévu. Donc moins d'achat de sacs. Une attribution de CHF 1'500.- a été faite sur le fonds spécial pour l'équilibre de la tâche.

➤ 7 Environnement

Légère augmentation de la subvention à l'arrondissement de sépulture due à divers aménagements autour de l'église. Equilibre entre les Robidogs et les taxes des chiens. Les coûts liés au travail de l'efficacité énergétique sont moins élevés que prévu.

➤ 8 Economie publique

L'entretien des infrastructures a coûté CHF 10'000.-. Pour l'équilibre de la fonction, prélèvement de CHF 10'000.- sur le fonds spécial qui est bénéficiaire. Déplacement du subventionnement de BKW de la fonction 6 (trafic).

Mme xxxxxxx demande de quel entretien il s'agit ? M. Frank Krumm répond qu'il s'agit des bancs et de la Webcam. Mme xxxxxxx ne comprend pas car, il y a 30 jours, elle a posé des questions par écrit par rapport à la Webcam et n'a reçu aucune réponse à ce jour. Le maire signale qu'une réponse sera donnée lorsque l'initiative sera déposée à la commune comme indiqué oralement. Actuellement, des modifications ont été faites, par exemple, plus de floutages. Est-ce que cela a un coût de faire des modifications ? La Webcam a coûté CHF 10'120.- précise M. Frank Krumm. Les discussions se poursuivent, mais le Président propose de reprendre cette problématique sous les divers.

➤ 9 Finances et impôts

Recettes moins élevées que prévu, la différence principale provient de l'impôt sur la fortune et de la péréquation financière. Charges supplémentaires au niveau des intérêts. Pour le Centre de Plagne, l'acquisition de vaisselle non budgétisée augmente les charges de CHF 14'000.-. Les amortissements sont présentés d'une manière différente en fonction du MCH2.

Moins d'intérêts sur les dettes, intérêts moratoires en hausse.

Récapitulation :

Charges supplémentaires pour la mensuration officielle. L'entretien des routes a coûté CHF 55'000.- supplémentaires. Moins de revenus fiscaux et de la péréquation financière.

M. Frank Krumm présente le patrimoine communal et le détail de la fortune nette, avec les fonds spéciaux, qui passe de CHF 2'977'565.84 à CHF 2'844'449.23.

La provision de CHF 125'000.- qui provenait de la fusion est maintenue, elle sera utilisée pour les alentours du bâtiment de Plagne. Nous avons remboursé plus de CHF 300'000.- d'emprunts au cours de l'année. Y a-t-il des questions ?

M. xxxxxx demande si la fiduciaire a fait une erreur de frappe sur son rapport succinct concernant le résultat. M. Frank Krumm présente encore le document final mentionnant : Le résultat global de CHF -113'725.51 et le résultat général CHF -133'118.61, document qui est imposé par le MCH2. La fiduciaire a mentionné le résultat global sur son rapport.

Y a-t-il d'autres questions ? Etant donné qu'aucune question n'est demandée, en conclusion, M. Frank Krumm remercie l'administration communale pour son excellent travail et sa disponibilité et propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2016.

Le président passe au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes 2016 tels que présentés.

3. Discuter et approuver le règlement sur le service dentaire scolaire

M. Frank Krumm, responsable du dicastère des écoles, présente ce règlement qui existait déjà mais qu'il fallait refaire pour Sauge. Nous avons profité de le mettre à jour.

La loi cantonale demande aux communes d'organiser le service dentaire scolaire des écoles publiques. Son but est de prévenir la détérioration de la dentition et d'en assurer le traitement à des coûts avantageux.

Le règlement communal encourage la prophylaxie de la carie à tous les élèves domiciliés dans la commune de Sauge. La commission scolaire (La Baroche) organise et surveille les tâches à effectuer.

En cas d'anomalie de la dentition (orthopédie dento-faciale), une participation financière de la commune peut être obtenue. La demande doit être présentée au moyen du formulaire officiel et la part soumise au calcul tient compte des contributions d'autres institutions (caisse-maladie, assurance, etc.) et se calque sur un barème.

Y a-t-il des questions ? Etant donné qu'aucune question n'est demandée, il propose à l'assemblée d'accepter ce règlement.

Le président passe au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve le règlement du service dentaire scolaire.

4. Discuter et approuver le règlement sur la protection des données

M. Frank Krumm, responsable du dicastère des finances, présente ce règlement.

La commune est en droit de communiquer des listes (données organisées) à des organismes privés, toutefois, elle n'est pas autorisée à communiquer des données à des fins commerciales. Tout citoyen peut exiger la confidentialité de ses données personnelles.

Un registre doit être tenu. Une école de musique peut demander une liste pour faire de la publicité, car c'est une institution.

Des informations supplémentaires peuvent être communiquées si elles ne contiennent pas de données personnelles dignes de protection ou dignes d'intérêt public et qu'elles ne soient pas soumises à une obligation particulière de garder le secret (vote et fiscal).

La surveillance du fonctionnement du règlement sur la protection des données incombe à l'organe de révision. M. Frank Krumm donne quelques informations détaillées concernant les émoluments perçus par la commune.

Une ordonnance a été édictée pour la communication sur Internet d'informations à caractère public. La compétence de ces communications incombe à la secrétaire communale qui s'assure du respect du cadre légal et procédural.

Y a-t-il des questions ?

M. xxxxxxx demande si toute association à but non-lucratif a le droit d'obtenir des informations. Réponse : Non. M. Patrick Villard signale que dans le cadre des sapeurs-pompiers, ces derniers peuvent demander certaines informations, par exemple, pour recruter des membres en âge de servir.

M. xxxxxxx est très surpris de ces restrictions et protections alors que cinq personnes décident de filmer le village (Webcam sur le toit de l'école).

Y a-t-il d'autres questions ? Etant donné qu'aucune question n'est demandée, M. Frank Krumm propose à l'assemblée d'accepter ce règlement.

Le président passe au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve le règlement sur la protection des données.

5. Discuter, éventuellement approuver le changement de titre rédactionnel comme support de la feuille officielle du district de Courtelary

M. Patrick Sandmeier, vice-maire, prend la parole pour présenter ce point.

Actuellement l'Echo du Bas-Vallon et la feuille officielle du district de Courtelary sont imprimés par la maison Gassmann à Berne. Dernièrement, il y a eu des changements au sein de cette entreprise. L'association des maires et présidents de bourgeoisie a été mandatée pour négocier une offre avec l'imprimerie Bechtel à Courtelary. Résultat, une proposition à CHF 3.- de moins par parution, par habitant et par année. Nous constatons donc que pour rejoindre la feuille officielle de Bechtel l'économie n'est pas énorme, toutefois, il faut prévoir une augmentation des charges de l'Echo.

Ce changement est proposé pour des raisons de simplifications administratives. D'autre part, nous aurons le même hebdomadaire que le district de Courtelary, mais nous perdons un journal qui est apprécié par la population.

M. Patrick Sandmeier ouvre la discussion.

M. xxxxxxx prend la parole : La partie Feuille officielle c'est une chose mais l'autre partie couvre toutes les informations des sociétés. Est-ce que tout cela sera repris par la maison Bechtel. M. Patrick Sandmeier répond : Oui, car le but est de transmettre le tout.

M. xxxxxxx demande si les prix vont changer pour insérer des articles (pour les sociétés ou autres). M. Patrick Sandmeier ne connaît pas les tarifs chez Bechtel, mais il ne devrait pas y avoir de grandes différences. M. xxxxxxx trouve compliqué de décider sans connaître le prix des annonces.

M. Pierre-Alain Grosjean signale que plusieurs maires de l'association des maires souhaitent changer suite à des mécontentements.

M. xxxxxxx trouve qu'il faut rejoindre l'imprimerie Bechtel et M. xxxxxxx également suite au départ des communes de Péry-La Heutte et Sonceboz.

M. xxxxxxx reçoit les deux journaux et il préfère celui de Bechtel.

M. xxxxxxx propose de faire un encart dans le Journal du Jura comme le fait la commune de Tramelan.

M. xxxxxxxx trouve dommage que la commune ne se soucie pas davantage des sociétés. On lui répond qu'en principe les annonces de manifestations sont souvent accompagnées d'un communiqué gratuit.

M. Patrick Sandmeier assure que les prestations seront les mêmes et il propose, au nom du Conseil municipal, d'accepter ce changement, tout en sachant que la commune de Corgémont a eu son assemblée et accepte ce transfert.

Comme la parole n'est plus demandée, il est décidé de passer au vote.

Résultats : 12 personnes sont pour et 12 personnes sont contre. Etant donné que le Président ne souhaite pas trancher, nous restons au statu quo.

6. Divers et imprévus

Le maire, M. Pierre-Alain Grosjean, prend la parole pour diverses informations :

- Dates à retenir : 24 août 2017, assemblée communale pour discuter et approuver la révision de l'aménagement local ; 20 septembre 2017, sortie des aînés ; lundi 27 novembre 2017, assemblée communale.
- Il tient à remercier la commune bourgeoise pour avoir mis à disposition du terrain pour organiser une déviation pendant les travaux aux Chemin des Ouchettes à Plagne.

La discussion est ouverte.

- M. Patrick Villard informe l'assemblée que des containers semi-enterrés seront posés dans les trois villages car nous n'avons plus le choix. Le temps de ramassage sera diminué et les coûts seront réduits. La commune a étudié l'installation de ces Moloks et les mandats vont être attribués. L'entreprise Celtor favorise l'installation de ces containers et nous alloue CHF 3'000.- par pièce. Une commande de sept pièces est prévue car il faut en prévoir un pour 140 ménages. Au moment voulu les citoyens seront informés des détails, mais M. Patrick Villard signale qu'il y en aura trois à Plagne, deux à Frinvillier et deux à Vauffelin.

M. xxxxxxxx demande où sont prévues ces installations à Vauffelin ?

M. Patrick Villard répond qu'il y en aura un à l'intersection du Chemin de la Sauge et des Etampés. M. xxxxxxxx trouve dommage car cet emplacement est joli et il y a un banc. Mme xxxxxxxx demande si elle peut connaître les emplacements prévus à Plagne. M. Patrick Villard répond que tout n'est pas réglé et qu'une publication sera faite.

M. xxxxxxxx demande si les points blancs restent ? Réponse : Oui, ils restent pour les cassons et la tournée verte. M. xxxxxxxx propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée. M. Patrick Villard signale qu'il y a encore des discussions avec le canton, la publication sera faite entre novembre et février. Nous pourrions certainement faire une information en fin d'année.

- Mme xxxxxxxx prend la parole concernant la Webcam. Elle demande : Est-ce que la facture a été payée ? Réponse : Oui. Où est-elle installée ? Réponse : Sur le mât de la sirène situé sur le bâtiment communal. Elle trouve inadmissible d'installer une Webcam sans le consentement des citoyens. M. Pierre-Alain Grosjean relève que c'est de la compétence du Conseil et toutes les places sont floutées ainsi que le chemin du Vieux Grenier. D'autre part, nous avons supprimé l'enregistrement, qu'est-ce qui dérange demande le maire. Mme et M. xxxxxxxx montrent plusieurs photos de personnes provenant de la Webcam et demandent pourquoi peut-on zoomer, est-ce utile ? C'est au Schilthorn qu'on met une telle vidéo. Le couple ne comprend pas que le Conseil puisse installer une caméra sans en informer les citoyens. Le maire signale que cela fait partie du programme de législature préparé au moment de la fusion. Mme xxxxxxxx trouve qu'il n'y a aucun aspect au point de vue touristique mais surtout, si une personne est identifiable il est interdit de filmer. Ce qui dérange le plus c'est que nous sommes filmés à notre insu. M. Pierre-Alain Grosjean signale que du floutage a été ajouté et différentes choses ont été modifiées, actuellement, le Conseil attend la pétition qui est en circulation.

- M. xxxxxxx est inquiet concernant le projet de construction à Vauffelin car si le permis est délivré il faudra refaire la route et il n'a reçu aucune information. M. Adrien Boder signale qu'une séance a eu lieu concernant ce chemin, ce dernier sera remis en état, en cas de besoin, avec de la chaille, il ne sera pas asphalté. M. xxxxxxx est surtout inquiet pour le financement. Il demande si une étude a été faite. M. Adrien Boder lui rappelle que c'est la Préfecture qui est compétente pour régler toutes les autorisations et qu'il ne peut pas lui communiquer le coût des travaux.
- M. xxxxxxx demande si les travaux sont dans les temps au chemin des Oeuchettes à Plagne. M. Patrick Sandmeier répond qu'ils avancent comme prévu, dans le courant du mois d'août la route sera goudronnée.
- M. xxxxxxx demande si la commune peut faire quelque chose concernant la nomination des rues. Il relève qu'il y a 2x la rue « Chemin des Oeuchettes 26 » à Sauge, donc confusion avec Plagne et Vauffelin. Réponse : Il faut indiquer le bon code postal avec la localité et non Sauge. D'autre part, il demande quelle est la procédure pour réduire la limitation de vitesse. M. Patrick Sandmeier signale qu'une telle demande avait déjà été faite auprès du canton et refusée car il n'y a pas assez de trafic et pas d'accident. Tant qu'on a pas l'accord des instances concernées, nous ne pouvons rien faire.
Mme xxxxxxx propose de mettre le radar plus souvent.

Pour conclure, M. Pierre-Alain Grosjean remercie les employées, le président des assemblées et les membres du conseil pour tout le travail effectué tout au long de l'année.

Le Président demande si quelqu'un désire encore prendre la parole. Comme ce n'est pas le cas, il remercie l'assemblée et le conseil municipal et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Il clôt l'assemblée à 22h15

Municipalité de Sauge

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

Claude Poffet

Liselotte Deloy

Dépôt public :

Conformément à la teneur de l'art. 66 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 15 juin 2017 a été déposé du au . Publication dans la FODC no du

Opposition : néant

Plagne, le

La secrétaire municipale :

Anne Grosjean